

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020\_114\_23\_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 17 novembre 2020

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2020**

**EFFACEMENT KERENOG**

**RAPPORT N°11-09/2020**

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	21 638,63 € HT
Soit un total de .....	21 638,63 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	5 409,66 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	16 228,97 €
Soit un total de .....	16 228,97 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 16 228,97 € HT

Je vous propose donc :

- D'approuver l'opération d'enfouissement des réseaux télécommunications sur Kerenog ;
- De participer au financement de cet enfouissement à hauteur de 16 228,97 € ;
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°11-09/2020**

**Réunion du 23 novembre 2020**

**EFFACEMENT KERENOG**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents :

Laurent LE GOFF donne procuration à Nolwenn DAUPHIN

Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC

Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT

Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Marie-Laure LOUBOUTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,**

**Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux d'effacement télécom à Kerenog en coordination avec la sécurisation de la basse tension.

**ARTICLE 2** : Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 16 228,97 €.

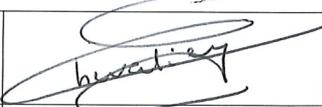
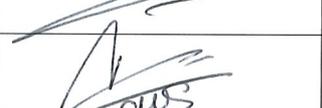
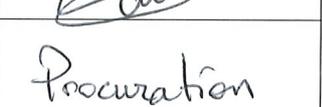
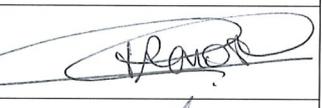
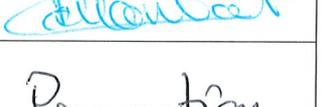
Envoyé en préfecture le 02/12/2020

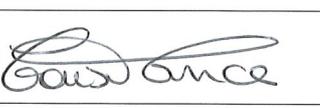
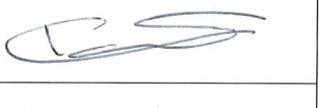
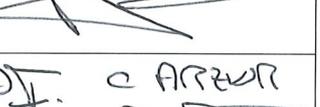
Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020\_114\_23\_11-DE

**ARTICLE 3 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels travaux.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	PR / Procuration 
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	PI. e ARZUR 

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020\_114\_23\_11-DE